

Table des matières

1.	Objet de l'interpellation	2
2.	Réponse de la Municipalité	3
3.	Conclusion	6



Épalinges

Commune

Objet de l'interpellation
Lors de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2024, M. Anton Epp a déposé l'interpellation suivante :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipales, chères et chers collègues, Mesdames Mesieurs
En montant en vélo depuis les Croix-Blanches vers la Croix-Blanche on se rend compte que le problème que le tracé du bus est réservé exclusivement pour les voitures et d'autres véhicules. Ceci est d'autant plus dangereux qu'en montant forcément à vitesse réduite, on a moins de visibilité.

Nous demandons donc à la municipalité si elle est intervenue auprès des instances
« Demande de tracé pour bus et vélo sur la route de la Croix-Blanche » déposé par M. le Conseiller communal Anton Epp

Aménagement du territoire

Mme la Municipale Marisa Dürst

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 25.11.2024



Table des matières

1.	Objet de l'interpellation	2
2.	Réponse de la Municipalité.....	2
1.1.	La vision de la COMOB.....	3
1.2.	Les données techniques.....	3
1.3.	Le projet : suppression de la voie bus, création d'une bande cyclable au sud et d'une piste cyclable au nord et maintien du stationnement manifestation, avec suppression de 10-11 places.....	5
3.	Conclusion.....	6

1. Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2024, M. Anton Epp a déposé l'interpellation suivante :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Monsieur les Municipales, chères et chers collègues, Mesdames Messieurs

En montant en vélo depuis les Croisettes vers la croix blanche on a pour la dernière partie le problème que le tracé du bus est réservé exclusivement pour ces derniers. Le vélo se voit alors doubler à droite par le bus et à gauche par des voitures et d'autres véhicules. Ceci est d'autant plus dangereux qu'en montant forcément à vitesse réduite, on a moins de stabilité.

Nous demandons donc à la municipalité si elle est intervenue auprès des instances compétentes pour transformer le tracé de bus en tracé pour bus et vélo, comme c'est le cas par exemple pour le tracé bus/vélo sur la route de Berne entre le Chalet à Gobet et le Grand Chemin.

Si c'est le cas, pourquoi la situation reste-t-elle toujours extrêmement dangereuse et désagréable ?

Merci de votre attention et à la Municipalité d'avance pour la réponse.

Anton EPP

2. Réponse de la Municipalité

L'interpellation de M. Anton Epp est la bienvenue. La Municipalité saisit cette occasion pour renseigner le Conseil communal sur l'avancement du prolongement de la piste cyclable sur la route de la Croix-Blanche.

La Municipalité est consciente que la sécurité pour les cyclistes n'est pas optimale sur ce tronçon. Le projet de réaménager cette voie bus a d'ailleurs déjà été annoncé dans le cadre du préavis n° 22/2021, adopté par le Conseil Communal le 9 novembre 2021, relatif aux postulats de Mme Marisa Dürst « Information en matière de mobilité, plus



particulièrement aménagements cyclables » et de M. Richard Golay « Pour des parkings à vélos modernes et sûrs à Épalinges ».

Ledit rapport-préavis sur la mobilité douce a permis d'avoir une vision d'ensemble de la mobilité à Épalinges, de proposer des mesures à mettre en place, de créer une commission de mobilité (COMOB) et d'obtenir un crédit de CHF 415'000.- pour la mise en œuvre des mesures préconisées. Dans ce rapport figure la recommandation de créer une piste ou bande cyclable « de l'intersection de la Route de Montblesson au plat de la Croix-Blanche » et la nécessité d'étudier les options (page 32).

Lors de sa séance du lundi 2 mai 2022, la COMOB a donc émis le vœu de mandater un bureau spécialiste en mobilité pour proposer des solutions concernant la route de la Croix-Blanche et rendre le tronçon entre la route de Montblesson et le plat de la Croix-Blanche plus agréable et surtout plus sécuritaire pour les cyclistes.

Il convient de préciser en préambule que la solution proposée par M. le Conseiller communal Anton Epp n'est pas jugée sécuritaire pour les cyclistes en cas d'utilisation de la voie bus pour du stationnement comme c'est le cas aujourd'hui. Les cyclistes doivent, en effet, rouler entre les voitures stationnées et la voie de circulation sans pouvoir circuler sur un espace délimité uniquement pour les vélos. En outre, lorsque les voitures sont stationnées sur la voie bus, le marquage au sol du vélo peut facilement être caché. L'objectif est plutôt de réaliser un projet permettant aux cyclistes d'être en site propre sur l'entier du tronçon en tout temps en créant une bande ou une piste cyclable. Pour information, une bande cyclable est un simple marquage au sol tandis qu'une piste cyclable est séparée du reste du trafic par un élément physique. Cet élément peut être une bordure ou une bande herbeuse, une plantation d'arbustes, de vivaces, etc.

1.1. La vision de la COMOB

Fort du constat que cette voie bus n'est pas utile aux TL puisqu'elle est déjà parfois inutilisable pour les bus lorsqu'elle est utilisée pour du stationnement, la première intention du projet était de l'utiliser pour créer une piste cyclable, séparée de la route par une zone herbeuse permettant aux cyclistes d'être en site propre, améliorant ainsi grandement le sentiment de sécurité. Toutefois, après les discussions en Commission de mobilité, il s'avère que le maintien du stationnement « manifestation » a été jugé indispensable par certains membres de cette commission, notamment car plusieurs projets en cours engendreront prochainement une diminution du nombre de places de stationnement sur le plat de la Croix-Blanche (construction de la caserne des pompiers, agrandissement de la Migros, requalification du plat de la Croix-Blanche). Cette option, qui était la plus sécuritaire et confortable pour les cyclistes et qui aurait pu bénéficier d'un cofinancement dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), a donc été abandonnée car la largeur de la route n'est pas suffisante pour créer une piste cyclable tout en maintenant ponctuellement du stationnement.

1.2. Les données techniques

Le réaménagement de cette voie bus doit tenir compte des normes VSS en particulier concernant les gabarits à respecter pour le croisement des bus à 50 km/h, notamment dans le virage en pente, ainsi que les normes de visibilité.

Concernant ce 2^e point, il a été constaté que les normes ne sont actuellement pas respectées aux débouchés du chemin de la Cure et de l'accès aux bâtiments sis à la route de la Croix-Blanche 20 et 22. Certaines places de stationnement présentent des



problèmes de sécurité en termes de visibilité. Il n'est donc pas possible de les maintenir en cas de réalisation du projet.

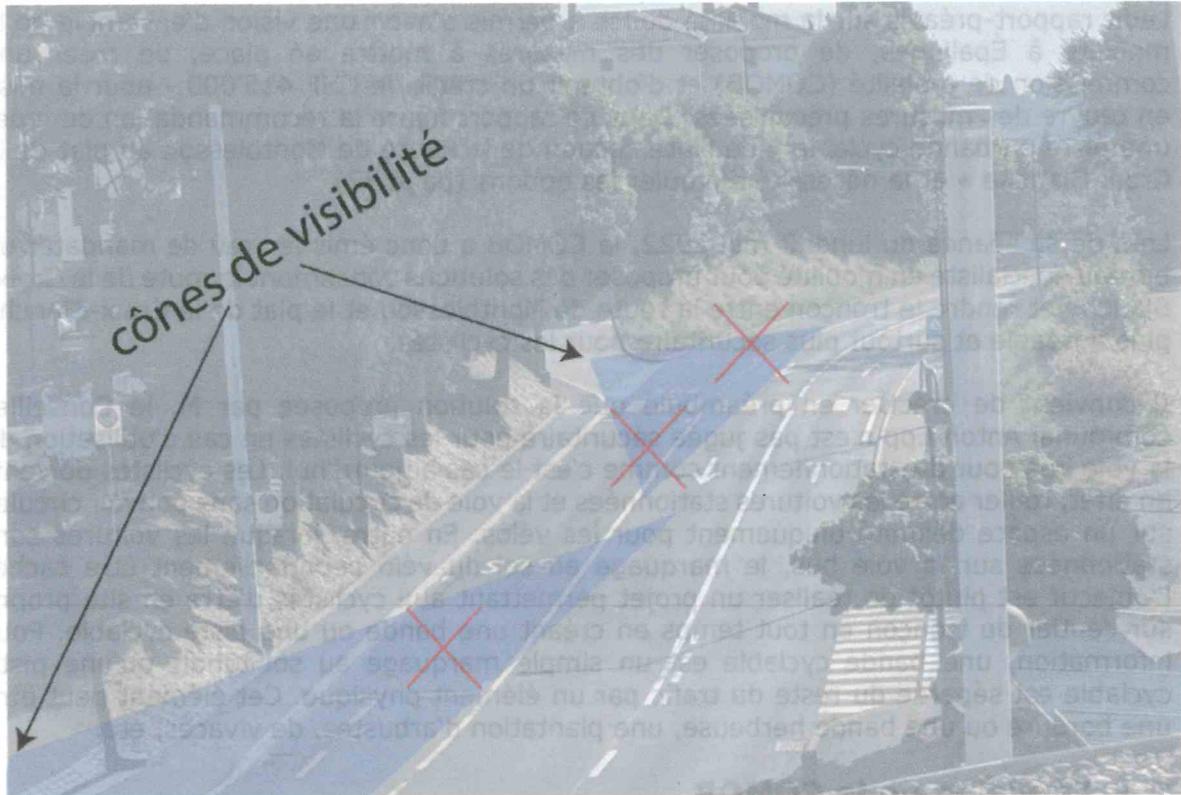


Figure 1 : les normes de visibilité (figurée de manière schématique) ne sont actuellement pas respectées pour le stationnement « manifestation ».

D'autre part, en Suisse, les normes VSS conseillent une largeur minimale de 1.50 m pour les bandes cyclables. Ces dernières doivent être élargies le long de murs, en cas de virage, de pente (dès 4%), de vitesses ou de charges de trafic élevées, et de fort trafic de vélos existant ou potentiel (en particulier en présence de nombreux vélos à assistance électrique). Cette largeur ne fait toutefois plus l'unanimité car elle est jugée inadaptée dans de nombreuses situations. Plusieurs villes ou cantons, comme Berne ou Zurich, favorisent ainsi des largeurs plus importantes afin d'offrir davantage de sécurité et de place aux cyclistes.

Si une bande cyclable borde du stationnement longitudinal de voitures, un espace libre de 50 à 70 centimètres doit être maintenu afin de limiter le risque « coup de la portière ».

Face à ces constats et aux réflexions menées par la COMOB, un projet a été élaboré en tenant compte de ces contraintes et de la volonté de maintenir du stationnement « manifestation ».



Ce projet permet d'avoir un espace dédié aux cyclistes tout en maintenant le stationnement ponctuel sur la partie basse et d'aménager une arrivée pleinement sécurisée sur le plat de la Croix-Blanche, dont la requalification en zone 30 devrait intervenir prochainement. Pour le tronçon du haut, le respect des cônes de visibilité ne permettrait que le maintien de 3-4 places de stationnement, ce qui ne ferait pas sens à cet endroit. Pour cette raison, la création d'une piste cyclable avec une bande plantée est plus pertinente puisqu'elle jouerait également un rôle de liaison paysagère avec la requalification du plat de la Croix-Blanche qui prévoit une végétalisation de l'espace-rue.

Concernant l'offre en stationnement, le respect des normes de visibilité et la création de la piste cyclable induisent une diminution d'environ 10 à 11 places de stationnement, passant ainsi d'environ 85 à 75 places (520 m linéaires).

Ce projet a été soumis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) à fin août 2024. Ladite direction a transmis ses premières remarques à la commune le 11 octobre, la Municipalité reste dans l'attente des déterminations finales de la DGMR pour pouvoir finaliser le projet. Selon sa réponse, une autre proposition pourra vous être présentée. Elle espère donc que ce projet pourra se réaliser dans le courant de l'année 2025, sous réserve d'un préavis positif de la part de ladite Direction.

3. Conclusion

Le projet étudié, issu d'une pesée des intérêts débattue en COMOB, permet de sécuriser l'itinéraire pour les cyclistes tout en garantissant une offre en stationnement ponctuelle lors d'événements importants.

Les démarches effectuées à ce jour démontrent donc que la Municipalité s'est déjà saisie de cette affaire qu'elle espère pouvoir mener à bien dans le courant de l'année 2025. Il est à noter que le crédit-cadre mentionné en préambule dispose encore des fonds nécessaires pour la réalisation de ce projet. La réalisation d'un nouveau préavis ne sera donc pas nécessaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime que les démarches en cours répondent à la demande de M. le Conseiller communal Anton Epp.

Epalinges, le 25.11.2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Alain Monod



La Secrétaire municipale :

Sarah Miéville

1.3. Le projet : suppression de la voie bus, création d'une bande cyclable au sud et d'une piste cyclable au nord et maintien du stationnement manifestation, avec suppression de 10-11 places

Le projet cité en titre propose :

- Secteur sud : maintien d'une zone pour du stationnement « manifestation » et création d'une bande cyclable.
- Secteur nord : création d'un tronçon de piste cyclable d'environ 50 mètres sur le haut, en arrivant sur le plat de la Croix-Blanche.

